

Alain RAMOS

Conseiller Municipal

Monsieur DIDIER MIGNOT

Maire

du Blanc-Mesnil

Lundi 5 octobre 2009

Monsieur le Maire,

Des documents, concernant l'activité municipale, m'ont été adressés, je les ai reçus le 24 septembre 2009. Cet envoi comporte 6 pages son authenticité ne peut pas être mise en cause, il concerne une édue de votre municipalité.

Mon intervention sur ce dossier a pour objet d'exercer la responsabilité qui incombe à tout élu, c'est à dire préserver l'intérêt général, les intérêts de notre collectivité territoriale et la bonne utilisation des finances locales.

Au moment des faits l'appartement 441 sis 2 mail de la Fraternité était la propriété de la SEM de notre commune la SOBEGIM, dont le président était votre prédécesseur. La gestion de ce patrimoine ayant été confié à la SEMJPF-A.

Dans le courant du mandat précédent, pour des raisons de validité économique, la ville du Blanc-Mesnil a cédé le patrimoine de la SOBEGIM à l'ODHLM de la Seine-Saint-Denis et a mis fin à ses activités. L'édue concernée par ce dossier était dans la mandature 2001/2008 conseillère municipale déléguée.

La lecture attentive du document me conduit à vous poser un certain nombre de questions auxquelles je vous demande de bien vouloir me répondre:

- 1° quel a été le cout de la réhabilitation de l'appartement 441.
- 2° qui a payé le cout de la réhabilitation de appartement 441
- 3° à quelle date la facture a-t-elle été effectuée.

Dans le même temps je vous demande de bien vouloir me permettre de consulter l'ensemble des pièces constitutives de ce dossier. Je formule le souhait que la partie réhabilitation de ce dossier ne soit pas que la partie visible de l'iceberg.

Je vous prie de croire monsieur le Maire en l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Copie à: Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, monsieur le Sous-Préfet du Raincy, monsieur le Président de la cour régionale des comptes.